

La grève des maçons : Un mouvement qui en dit long sur le climat social actuel

Mouvement national historiquement mieux suivi dans les cantons romands, la grève des maçons sert aussi cette année d'occasion aux employeur-euse-x-s pour tenter d'affaiblir les droits syndicaux. Explications.

A chaque renouvellement conventionnel, les maçons tentent à juste titre d'améliorer leurs conditions de travail. Secteur historiquement combatif, ils ont entre autres obtenu une retraite à 60 ans et divers éléments de prise en compte de la pénibilité de leur profession, même si ces protections sont toujours et de loin insuffisantes (on pense notamment à la limitation du recours au travail temporaire ou encore aux mesures de protection contre les intempéries). Ces bras de fer entre patron-ne-x-s et syndicats donnent lieu à des mouvements de grève particulièrement bien suivis et qui, de tous temps, se sont faits entre des « rounds » de négociations, ceci évidemment dans le but d'infléchir la position patronale.

Or cette année, les patron-e-x-s genevois entendent criminaliser le mouvement prévu à Genève. Il convient de se poser la question de « pourquoi Genève ? », alors que des grèves sont annoncées dans de nombreux autres cantons. Genève est en effet l'aiguillon important des mobilisations de ce secteur. C'est là qu'en 2018, pour la première fois en Suisse, les maçons avaient décidé de reconduire leur grève un deuxième jour, démontrant une détermination qui avait largement aidé à la survenance rapide d'un accord national.

Partant, les employeur-euse-x-s ont fait l'analyse que, pour affaiblir les syndicats, il fallait taper là où ils sont les plus forts. C'est ce qu'ils-elles font en déposant aujourd'hui cette plainte pour « déloyauté » des syndicats. Se servant d'une récente et incompréhensible jurisprudence du Tribunal Fédéral contre notre propre syndicat, les patron-ne-x-s du bâtiment tentent de criminaliser le mouvement de grève des maçons.

Avenir Syndical tient d'abord à déclarer son plein et entier soutien aux maçons grévistes, dont le mouvement légitime doit être poursuivi jusqu'à l'obtention d'un accord acceptable pour le personnel. Ensuite, Avenir Syndical rappelle que la loyauté d'un syndicat va aux travailleur-euse-x-s qu'il représente, et que les manœuvres patronales actuelles doivent être combattues, sur le terrain de la mobilisation comme devant les tribunaux. Les syndicats ont récemment remporté des victoires importantes à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), ce qui devrait à la fois faire davantage réfléchir le patronat, mais aussi les instances juridiques de notre pays. Pour sa part, Avenir Syndical appelle à l'unité de tou-te-x-s les travailleur-euse-x-s et de leurs structures syndicales, pour opposer un barrage efficace à cette nouvelle offensive patronale.

Genève, le 27 octobre 2022

Pour tout renseignement :

Yves Mugny, secrétaire syndical d'Avenir Syndical – 079 293 11 61